

Présentation du dispositif SOPRANO

Attention : l'appel à projets sera ouvert du 18 avril au 15 juin

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'ouvrir aux élèves l'accès au patrimoine culturel dans son ensemble et à la création sous toutes ses formes. Elle fait appel à des démarches actives, privilégiant l'épanouissement personnel et stimulant l'esprit critique.

Elle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques obligatoires et optionnels proprement dits - qui, à l'École, sont de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale.

Elle concourt enfin au renouvellement des publics des institutions culturelles.

Soprano réunit trois dispositifs régionaux d'éducation artistique et culturelle : Lycéens et apprentis à l'Opéra, Lycéens et apprentis au Cinéma et le Club Culture.

Chaque année, les établissements peuvent déposer 4 projets au titre de ce dispositif.

Qui peut en bénéficier ?

Les lycées publics et privés sous contrat Education nationale ou Enseignement agricole, les Centres de formation d'apprentis, mais aussi les missions locales et PAIO, les structures accueillant la jeunesse handicapée, et les établissements à caractère sanitaire et social (avec cursus de formation).

Les dispositifs

I. CLUB CULTURE

Le Club Culture favorise l'ouverture culturelle du lycée et l'accompagnement des jeunes dans la découverte de l'offre culturelle de proximité ou non. Les projets devront mettre en évidence le travail réalisé par l'équipe pédagogique, ainsi que l'existence de véritables partenariats entre l'établissement, des artistes ou des structures culturelles, et permettre la découverte d'œuvres artistiques de qualité par les élèves.

Le Club Culture pourra soutenir :

- Les ateliers d'initiation artistiques, pendant ou hors du temps scolaire, sur un nombre d'heures ne pouvant excéder les 25h d'intervention,
- Les rencontres avec des artistes (plasticiens, écrivains, comédiens...),
- Les projets prévoyant des sorties vers des sites culturels rhônalpins, si ces sorties sont intégrées à un projet pédagogique et ont été préparées en amont,
- La découverte des lieux de mémoire et d'histoire situés en région Rhône-Alpes.

Dans le cadre du Club, la Région prend en compte tout ou partie des frais de transport relatifs aux sorties collectives, y compris hors du temps scolaire. Cependant, les visites doivent avoir été préparées en amont et/ ou exploitées en aval. Ces actions antérieures ou postérieures à la sortie, peuvent également être financées par la Région. La Région finance également les frais et la rémunération d'intervenants culturels (écrivains, comédiens, artistes plasticiens...) et l'achat de petit matériel (livres, CD Rom, photos...).

Les aides attribuées dans le cadre du Club Culture ne sont pas calculées en fonction d'un montant forfaitaire par élève, mais en fonction de l'intérêt du projet. Toutefois, afin de prendre davantage en

compte la diversité des situations des établissements scolaires, des aménagements ont été mis en place et un projet supplémentaire (dans la limite de 6 projets par établissements) est accordé en fonction de la taille des établissements (effectif supérieur à 1 000 élèves), et de la présence d'une section d'apprentissage ou d'enseignement professionnel. De plus, au moment de l'instruction, une attention particulière sera portée aux projets portés par des établissements défavorisés soit pour des raisons sociologiques, soit en raison de leur isolement géographique.

II. LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

Lycéens et apprentis au cinéma a pour objectif de développer la culture cinématographique des adolescents, par la découverte d'un cinéma de qualité, et de les amener à devenir des spectateurs assidus, curieux et critiques.

L'établissement scolaire partenaire du dispositif s'engage à travailler sur trois films avec ses élèves, sélectionnés parmi une liste de 10 propositions (6 films de la liste nationale et 4 films de la liste régionale).

Outre les projections organisées dans les salles de cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma propose des documents pédagogiques afférents aux films de la sélection, des DVD libres de droits pour une partie des films, des formations pour les enseignants, des ateliers, des animations dans les classes et des déplacements dans les festivals.

Aucune sélection n'est effectuée : tous les lycées inscrits sont retenus, mais doivent confirmer leur participation à la rentrée.

III. LYCÉENS ET APPRENTIS A L'OPÉRA

Lycéens et apprentis à l'Opéra a pour vocation d'initier les jeunes Rhône-alpins à l'art lyrique et chorégraphique et de leur faire découvrir un opéra ou un ballet, dans le cadre d'un travail préparatoire mené par leurs enseignants.

Chaque année, une liste d'œuvres lyriques et chorégraphiques, choisies dans la programmation de l'Opéra national de Lyon et dans celle de lieux décentralisés, est proposée aux lycées.

Les établissements intéressés par ces propositions devront décrire leur projet pédagogique et établir plusieurs choix parmi la proposition d'œuvres.

La sélection des établissements sera effectuée fin juin. Les établissements en seront informés pendant la deuxième quinzaine de juillet.

A partir de cette année scolaire, les établissements prendront en charge l'organisation de leur déplacement, le financement de cette opération sera assuré par le vote par le Conseil régional d'une subvention correspondant au coût estimé (sur présentation d'un devis) du déplacement.